



**BOUTIQUE EPHEMERE
& ITINERANTE**

1ERE EDITION

**ARLES
AVRIL - SEPTEMBRE 2009**

PRÉSENTATION

Afin de soutenir la création et promouvoir la création artisanale et artistique auprès du public, le réseau Rue des créateurs et la société Ennea'rt s'associent pour ouvrir leur première boutique éphémère et itinérante ouverte à aux créateurs artisans et artistes indépendants quelque soit leur discipline ou secteur d'activité. Ce concept déjà initié dans d'autres régions tend à développer des pratiques commerciales et culturelles différentes pour permettre aux créateurs d'accroître leur notoriété et de trouver des débouchés économiques réels.

Pour cette première édition, « Une saison et puis s'en va » s'installe dans le cadre prestigieux de la cité antique d'Arles du 25 avril au 25 septembre 2009. Classée au patrimoine mondial de l'humanité, une situation géographique privilégiée (Parc Naturel de Camargue, 30 km d'Avignon, 30 km de Nîmes), une vie culturelle bouillonnante, Arles est une étape prisée des touristes et des vacanciers. En 2008, 330 000 festivaliers sont venus à Arles du 1^{er} juin au 1^{er} septembre. L'exposition Christian Lacroix du Musée Réattu a battu des records d'affluence avec plus de 100 000 visiteurs. En 2009, le musée accueillera une prestigieuse exposition consacrée à Picasso qui ne manquera pas d'attirer des visiteurs du monde entier. Arles, c'est aussi deux férias (Pâques et septembre), les rencontres internationales de la photographie qui ont attiré l'année dernière 60 000 visiteurs, et de nombreuses autres animations. Vous l'aurez compris, le choix du lieu n'a rien de fortuit et les dates retenues offrent aux créateurs une opportunité indiscutable en termes de visibilité mais aussi de ventes.

"Une saison et puis s'en va" disposera par ailleurs d'une boutique en ligne et d'une galerie virtuelle pour permettre au plus grand nombre de découvrir les créateurs présents au sein de la boutique et multiplier ainsi les opportunités de vente.

CONCEPT

La boutique éphémère itinérante consiste à mettre à disposition de créateurs un espace de vente et d'exposition pour une durée déterminée soit au sein d'une galerie ou d'une boutique existante, soit au sein d'un local commercial loué pour la durée de l'opération. Pour cette première édition, la B.E.I. « Une saison et puis s'en va.. » occupera un espace de spécialement loué pour l'occasion.

L'originalité de la démarche ne réside pas seulement dans le caractère éphémère de la boutique mais dans la pratique commerciale que souhaitent initier et développer les promoteurs de ce projet. En effet, il semble aujourd'hui opportun de rompre avec des pratiques commerciales consistant à acheter des œuvres ou objets à leurs créateurs pour les revendre deux à trois fois plus chers. Si cette pratique peut se justifier par les charges inhérentes à la tenue d'une boutique, elle présente l'inconvénient de fausser les prix du marché de la création artisanale et artistique, comme de pénaliser les créateurs par des prix trop élevés qui freinent l'achat, particulièrement dans le contexte économique actuel.

C'est pourquoi le projet souhaite rompre avec ces pratiques en s'appuyant sur les principes suivants :

- Diversité de l'offre : la BIE se présente comme un concept-store où se côtoient dans une ambiance harmonieuse les œuvres et produits de différentes disciplines et techniques. L'offre se veut donc volontairement large afin d'attirer un public varié.
- Attractivité des prix : les artisans et artistes exposants fixent eux-mêmes le prix de vente des articles et des œuvres, et c'est ce prix de vente qu'ils encaisseront en totalité.

- Caractère authentique des œuvres et créations : promouvoir la création dans ce qu'elle a d'originale est ce qui a motivé ce projet. La création artistique et artisanale, tout comme mes métiers d'art constituent un patrimoine vivant, des éléments de rayonnement et d'attractivité pour les territoires. Ils participent aussi dans une certaine mesure à l'évolution des comportements de consommation et d'achat.
- Mutualisation des moyens commerciaux: Rendre les créateurs acteurs des réseaux de distribution contribue à réduire les coûts de distribution mais aussi de permettre aux créateurs de réfléchir ensemble et d'innover dans la façon d'approcher leurs publics.

ADMISSION

Afin d'encourager l'exercice d'une activité artistique ou artisanale dans un cadre légal et de garantir une mise en œuvre du projet, la participation est subordonnée aux conditions qui suivent :

- Être immatriculé soit en tant qu'entreprise (entreprise individuelle ou société), ou artiste indépendant (idéalement affilié à la MDA ou l'Agessa)
- Compléter le dossier d'inscription joint à ce document et le retourner avant le 15 avril 2009 à contact@artizart.fr ou ruedescreateurs@orange.fr
- S'acquitter en une fois ou mensuellement d'une participation financière (droit d'entrée¹) destinée à couvrir les frais inhérents à la boutique, les frais d'assurance, de publicité et de personnel. Le montant de cette participation est déterminé une fois les inscriptions et la sélection closes, c'est-à-dire le 10 avril 2009 et sera fonction du nombre de créateurs participants. Il sera communiqué aux créateurs retenus le plus tôt possible pour que ceux-ci confirment leur participation.
- Être en capacité d'acheminer les œuvres jusqu'au lieu de la boutique (Arles) et de les récupérer début septembre (dans le cas d'une expédition postale ou par société de transport, vous devrez assurer financièrement le retour)
- Être en capacité de fournir de la PLV (flyers, cartes, éventuellement catalogue ou book) et emballages adéquats (notamment pour les objets fragiles)

¹ Afin de ne pas pénaliser les créateurs dont le chiffre d'affaire potentiel ne serait pas de nature à amortir le droit d'entrée, d'autres solutions sont actuellement à l'étude et vous seront communiquées dans les meilleurs délais.

- Pouvoir justifier d'une assurance professionnelle (même si la boutique sera elle-même assurée contre le vol, incendie et autres dégâts liés à l'exercice d'une activité commerciale)

En outre, les participants au projet seront sélectionnés sur la base des informations fournies dans le dossier d'inscription. Cette sélection n'a pour autres buts que d'assurer une offre variée et harmonieuse dans l'espace prévu. Elle ne constitue en aucun cas une remise en question ou un quelconque jugement de valeur des créations proposées. Dans un souci de promouvoir le caractère « concept store », la diversité des œuvres et créations constituera un critère déterminant.

A noter également que sont admises les œuvres et créations en exemplaires uniques tout autant que les créations en série (mais fabriquées artisanalement, c'est à dire ne faisant pas l'objet d'une sous-traitance)

FONCTIONNEMENT

- Une fois les sélections closes, les participants seront invités à signer un contrat de partenariat avec le société titulaire du bail commercial (en l'occurrence la société Ennea'rt ou un entreprise artisanale arlésienne partenaire). Le contrat devra être retourné avec le règlement du droit d'entrée ainsi qu'un RIB pour le versement des ventes.
- Les marchandises, œuvres et produits devront être ensuite livrées par vos soins à la boutique au plus tard trois jours avant l'ouverture de la boutique (20 avril) et devront récupérer les articles, œuvres et produits invendus au plus tard dans les deux jours suivant la fermeture de la boutique (sauf prolongation éventuelle)
- Ouverture : l'ouverture de la boutique est prévue aux environs du 25 avril (à préciser) et fermera quatre mois plus tard.
- Horaires : elle sera ouverte 7 jours sur 7 pendant toute la durée de l'opération de 10 heures à 19 heures sans interruption du dimanche au jeudi et de 10 heures à 20 heures le vendredi et le samedi. En fonction des événements culturels durant la saison, des nocturnes jusque 22 heures pourront être organisées.
- Tenue de la boutique : la boutique sera tenue en alternance par les organisateurs du projet et une personne employée à temps partiel afin de couvrir la totalité des plages horaires
- Inauguration officielle : une inauguration aura lieu courant mai (date à préciser).
- Suivi des ventes : Le suivi des ventes sera mis à jour deux fois par semaines et mis à disposition des participants via un site privé et sécurisé. Chaque participant recevra un mot de passe en temps utiles. Néanmoins, vous pourrez joindre par téléphone les organisateurs pour vous informer de l'état des ventes.

- Paiement : Afin de ne pas multiplier les frais de virement, le paiement des ventes sera effectué sur une base mensuelle, sauf pour les ventes supérieures à cinq cents euros qui pourront être payées dans les cinq jours ouvrable suivant la vente

ET APRÈS ?

S'il est trop tôt pour préjuger du succès de l'opération, les organisateurs entendent tout mettre en œuvre pour convaincre les créateurs de la pertinence et de l'impact d'une telle démarche.

Bien qu'éphémère, nous espérons que cette boutique arlésienne pourra se pérenniser et servir de tremplin commercial à d'autres créateurs de ce territoire.

Néanmoins, nous sommes déjà en contact avec d'autres régions pour reproduire ce projet soit au sein de commerces existants qui souhaitent redynamiser leur activité par les pratiques et principes que nous voulons promouvoir, soit au sein de lieux qui seront aménagés pour l'occasion.

C'est pourquoi nous vous invitons dès aujourd'hui à relayer l'information autour de vous et à nous faire part de votre intention de participer à nos prochains rendez-vous.

WWW.ARTIZART.FR
RUBRIQUE : BOUTIQUE éPHÉMÈRE